REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 28 août 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

<u>Présents</u>: DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian- -Mr LEONARD Jean-Luc

Excusés: Mr THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

date convocation: 20/08/2020

date affichage: 31/08/2020

Secrétaire de séance : Mr LEONARD Jean-Luc

Affaire n°1 du 28/08/2020

Délibération modificative du budget primitif 2020

Madame le Maire informe l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2020 un montant de 1 100 euros a été inscrit au compte 2033 en dépense d'investissement qui n'avait pas lieu d'être.

Après rectification, le montant des dépenses d'investissement s'élève à 707 344.89 euros au lieu de 708 444.89 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*approuve et vote la modification du budget primitif

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 29/08/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 28 août 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

<u>Présents</u>: DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian- Mr LEONARD Jean-Luc

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 14

Nombre de votants: 15

Secrétaire de séance : Mr LEONARD Jean-Luc

date convocation: 20/08/2020 date affichage: 31/08/2020

Affaire n°2 du 28/08/2020

Suspension du loyer du local à sel

Madame le Maire informe le conseil municipal que des travaux ont eu lieu avenue du Général Leclerc empêchant le locataire Monsieur NAZE d'accéder au local à sel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*décide de suspendre le loyer du local à sel de juillet à août

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 29/08/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 28 août 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

<u>Présents</u>: DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian-Mr LEONARD Jean-Luc

Excusés: Mr THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 14

Nombre de votants: 15

date convocation : 20/08/2020

date affichage: 31/08/2020

Secrétaire de séance : Mr LEONARD Jean-Luc

Affaire n°3 du 28/08/2020

Vote des subventions 2020 aux associations et autres organismes de droit privé

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2020 une somme de 8 000 euros avait été votée au compte 6574, en précisant que la répartition par organisme serait décidée ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*vote les subventions 2020 aux associations et autres personnes de droit privé selon le tableau suivant :

Pour mémoire vote 2019

VOTE 2020

*A la majorité (11 voix Pour et 4 Contre)

ESBR FOOT

850 euros

1 100 euros

*A la majorité (13 voix Pour et 2 Contre)

ACCA Roville

100 euros

100 euros

*A l'unanimité,

ANIM Roville

500 euros

500 euros

*A l'unanimité,

MJC

640 euros

700 euros

(Mr Mandra président de la MJC ne prend pas part au vote et quitte la salle)

*A la majorité (1 abstention, 13 voix Pour et 1 Contre) sous réserve que la manifestation se déroule bien en octobre 2020

Les BENGALAS

100 euros

100 euros

Une subvention de 20 euros est attribuée aux enfants de Roville-devant-Bayon inscrits à une association sportive.

Une subvention de 10 euros est attribuée pour l'achat de la carte de pêche du Gardon Bayonnais pour les enfants de Roville-Devant-Bayon de moins de 16 ans.

La subvention sera versée à l'association du Gardon Bayonnais

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 29/08/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 28 août 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

<u>Présents</u>: DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian--Mr LEONARD Jean-Luc

Excusés: Mr THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 14 Nombre de votants : 15

date convocation : 20/08/2020 date affichage : 31/08/2020

Secrétaire de séance : Mr LEONARD Jean-Luc

Affaire n°4 du 28/08/2020

REMBOURSEMENT AUX FAMILLES D'ELEVES SCOLARISES AU COLLEGE DE L'EURON DE BAYON D'UNE PARTIE DES FRAIS DE TRANSPORT

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 10/07/2015 relative aux modalités de remboursement, par la commune, des frais de transport scolaire aux élèves empruntant le bus pour se rendre au collège de l'Euron de Bayon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*décide de rembourser aux familles des élèves empruntant le transport scolaire pour se rendre au collège de l'Euron de Bayon, 50% des frais engagés (sauf carte Jef) sur présentation des justificatifs de paiement et un RIB.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 29/08/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 28 août 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

<u>Présents</u>: DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian-Mr LEONARD Jean-Luc

Excusés: Mr THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 14 Nombre de votants : 15

date convocation : 20/08/2020 date affichage : 31/08/2020

Secrétaire de séance : Mr LEONARD Jean-Luc

Affaire n°5 du 28/08/2020

Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de la société SPL XDEMAT

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un nouveau représentant au Conseil d'administration de la société SPL XDEMAT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*désigne en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale : Mme BRETON Clara

Ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 29/08/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 28 août 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

<u>Présents</u>: DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian-Mr LEONARD Jean-Luc

Excusés: Mr THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 14 Nombre de votants : 15

date convocation: 20/08/2020 date affichage: 31/08/2020

Secrétaire de séance : Mr LEONARD Jean-Luc

Affaire n°6 du 28/08/2020

Convention avec le vétérinaire de BAYON Monsieur CAZE pour la stérilisation des chats errants et leur identification

Madame le Maire expose à l'assemblée le problème des chats errants dans la commune et communique les tarifs :

- Castration d'un mâle : 26.50 euros TTC
 Ovariectomie d'une femelle : 51 euros ttc
- Si hystérectomie de 11 euros TTC de plus Identification par un « S » à l'oreille : gratuit
- *les chats seront ensuite relâchés sur les lieux où ils ont été capturés,
- * la convention d'une durée d'une année sera renouvelable par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- *autorise Madame le Maire à signer avec le docteur CAZE, 6 avenue de Virecourt 54290 BAYON, une convention de stérilisation et d'identification des chats errants aux conditions ci-dessus.
- *dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

déliberation certifiée exécutoire le 29/08/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON